

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 juillet 2025**

**OBJET : Délibération pour valider les travaux communaux d'aménagement d'une terrasse dans le cadre de l'extension de la micro-crèche par la Communauté de Communes**

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD  
Convocation en date du : 15 juillet 2025

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

**EXCUSES** : CATELAN Thierry (pouvoir à Richard ACHIN), GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Dans le cadre du projet d'extension de la micro-crèche Les Marmottes du Valgo, il a été proposé de créer une porte fenêtre au niveau du logement locatif de la commune pour donner accès à une terrasse sur le toit terrasse.

Le coût de cette prestation sera de 1585,07 € HT à la charge de notre commune et à reverser à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la réalisation des travaux**
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

